



La rédaction des noms scientifiques de plantes doit respecter des **normes de rédaction** qui sont exprimées dans divers documents :

- le *Code International de la Nomenclature Botanique* (dernière édition : 14^{ème} édition, dite « de Vienne », de 2006),
- le *Code international pour la Nomenclature des Plantes Cultivées* (dernière édition : 8^{ème} édition de 2009),
- les *Règles de typographie* utilisées par l'imprimerie nationale.

L'ensemble de ces normes est globalement cohérent et il est possible de détailler les normes de rédaction pour chaque niveau taxonomique (voir ci-après). Ces normes ne s'appliquent qu'aux noms scientifiques et non pas aux noms vernaculaires ou aux noms français. On considère aussi que les noms scientifiques appartiennent au latin, c'est-à-dire à une langue distincte de celle utilisée dans n'importe quelle publication (d'où l'utilisation d'une typographie distincte, généralement l'italique). D'autre part, cette appartenance des noms scientifiques au latin implique qu'il n'y a aucune accentuation lorsqu'ils sont écrits.

Présentation des différents cas

Cas du nom d'un genre

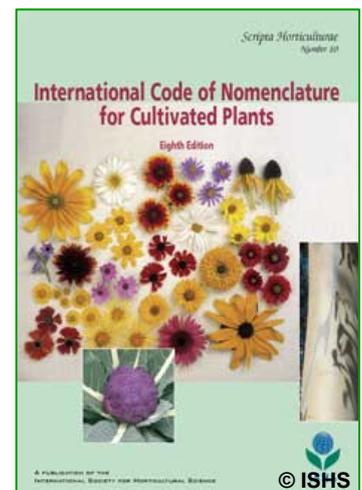
Hydrangea

La première lettre est en majuscule, et l'ensemble du mot en italique afin de le distinguer de toute autre partie du texte (l'ensemble du mot peut être en roman si le reste du texte est en caractères gothiques).

Cas du nom d'une espèce

Hydrangea macrophylla

La première lettre du premier terme (le nom de genre) est en majuscule, la première lettre du second terme (l'épithète de cultivar) est toujours en minuscules. Les deux termes en italique.



Si l'on rajoute les noms d'auteurs, ceux-ci ne sont pas en italique mais ils peuvent être abrégés selon certaines conventions fournies par Brumitt (1995), par exemple *Hydrangea macrophylla* (Thunb.) Spreng.

Cas du nom d'un hybride entre deux genres

×***Chitalpa***

ou

× ***Chitalpa***

ou

x *Chitalpa*

(pour l'hybride entre les genres *Catalpa* et *Chilopsis*)

La rédaction est similaire à celle d'un nom de genre mais avec le symbole multiplié x avant le nom de genre. La distance entre le x et la première lettre du nom de genre est laissée au choix du rédacteur. Le cas échéant un x minuscule peut remplacer le x auquel cas ce « x » n'est pas mis en italique et il est séparé de la première lettre du nom de genre (le x n'étant lui-même jamais mis en italique).

Cas du nom d'un hybride entre deux espèces d'un même genre

Hydrangea* × *mizushimarum

ou

Hydrangea* × *mizushimarum

ou

Hydrangea* x *mizushimarum

(pour l'hybride entre *Hydrangea hirta* et *Hydrangea serrata*)

La rédaction est similaire à celle d'un nom d'espèce mais avec le symbole multiplié × entre les deux termes et juste avant l'épithète spécifique. La distance entre le × et la première lettre de l'épithète spécifique est laissée au choix du rédacteur. Le cas échéant un x minuscule peut remplacer le × auquel cas ce « x » n'est pas mis en italique et il est séparé de la première lettre de l'épithète spécifique (le × n'étant lui-même jamais mis en italique).

Cas du nom d'un hybride entre deux espèces de genre distincts

×***Chitalpa tashkentensis***

ou

× ***Chitalpa tashkentensis***

ou

x *Chitalpa tashkentensis*

(pour l'hybride entre *Catalpa speciosa* et *Chilopsis linearis*)

La rédaction comprend le nom d'hybride entre les deux genres suivi d'une épithète spécifique (distincte des épithètes des deux espèces parentes). Le symbole multiplié × (ou le x) étant placé avant le nom de genre.



Cas du nom d'une sous-espèce



Hydrangea macrophylla subsp. *serrata*

La première lettre du premier terme (le nom de genre) est en majuscule, la première lettre des autres termes (l'épithète de cultivar, abréviation du rang infra-spécifique et épithète de sous-espèce) est toujours en minuscules.

Les premier, second et quatrième termes (nom de genre, épithète spécifique, épithète sous-spécifique) sont en italique, le troisième terme (abréviation du rang infra-spécifique) n'est jamais en italique.

Lorsque l'on rajoute les auteurs, on distingue les cas où l'épithète sous-spécifique ne duplique pas l'épithète spécifique (exemple *Hydrangea macrophylla* subsp. *serrata* où « *serrata* » est l'épithète sous-spécifique et « *macrophylla* » l'épithète spécifique) et les cas où l'épithète sous-spécifique duplique l'épithète spécifique (exemple *Hydrangea macrophylla* subsp. *macrophylla* où « *macrophylla* » est à la fois l'épithète sous-spécifique et l'épithète spécifique).

Lorsque l'épithète sous-spécifique ne duplique pas l'épithète spécifique, on indique des auteurs à la fois pour le nom spécifique et pour le nom sous-spécifique : *Hydrangea macrophylla* (Thunb.) Spreng. subsp. *serrata* (Thunb.) Makino.

Lorsque l'épithète sous-spécifique duplique l'épithète spécifique, on indique des auteurs uniquement pour le nom spécifique : *Hydrangea macrophylla* (Thunb.) Spreng. subsp. *macrophylla*.

Note : L'intitulé "variété" est réservé ici à des taxons sauvages reconnus au rang variétal par un systématicien. Dans le langage courant, le commerce et la réglementation sur la protection des obtentions végétales, il est d'usage de nommer variétés ce qui correspond aux cultivars des systématiciens (pour la rédaction voir le paragraphe "cas du nom d'un cultivar"), c'est à dire à des taxons de plantes cultivées.

Cas du nom d'une variété

Hydrangea macrophylla var. *hattoriana*

La rédaction est similaire à celle d'un nom de sous-espèce mais avec « var. » comme troisième terme (abréviation du rang infra-spécifique *varietas*).

Cas du nom d'une forme

Hydrangea macrophylla f. *buengeri*

La rédaction est similaire à celle d'un nom de sous-espèce mais avec « f. » comme troisième terme (abréviation du rang infra-spécifique *forma*).

Cas du nom d'un cultivar

Au minimum : ***Hydrangea* 'Tom'**

Le premier terme, le nom de genre, est en italique avec une première lettre en majuscules, et le second terme, l'épithète de cultivar, n'est jamais en italique, mais avec une première lettre en majuscule et entre ce second terme est encadré par des guillemets simples anglais (' et ' , éventuellement ' et '). Un nom de cultivar ne se traduit jamais (mais voir les dénominations commerciales).

Il est recommandé de rajouter l'épithète spécifique si elle existe et est connue :
Hydrangea macrophylla 'Tom'

Le nom de genre peut être le nom français du genre :
Hortensia 'Tom'

Si l'épithète de cultivar est composée de plusieurs mots, chacun de ces mots prend une majuscule.
Hydrangea 'Thomas Hogg'

Si l'épithète de cultivar a été publiée, à l'origine, avec un alphabet différent, elle devrait être translittérée selon des tables officielles de romanisation. Un seul et même système de romanisation doit être utilisé dans une même publication.

Lilium 'Белоснежка' devient *Lilium* 'Belosnezhka' (utilisation de la norme ALA-LC romanization Tables) ou *Lilium* 'Belosnežka' (utilisation du standard ISO 9: 1995)

Cas du nom d'un groupe de cultivars

***Abutilon* Groupe Darwinii**

Le nom de genre (en italique et avec sa première lettre en majuscules), suivi de l'épithète de groupe composé du mot Groupe (avec une majuscule, pas en italique) et d'un ou plusieurs mots (chacun avec une majuscule). Un nom de groupe de cultivars peut se traduire (le français *Abutilon* Groupe Darwinii donne *Abutilon* Darwinii Group en anglais).

Cas d'un nom de cultivar pour lequel un groupe de cultivars existe

***Solanum* (Groupe à Peau Rouge) 'Desiree'**

Le nom de genre (en italique et avec sa première lettre en majuscules), suivi de l'épithète de groupe entre parenthèses puis de l'épithète de cultivar (entre guillemets simples anglais). Note : dans le cas présenté ici, seul le nom latin du genre est indiqué, pour les autres rédactions possibles voir le paragraphe « Cas du nom d'un cultivar ».

Cas d'un nom de cultivar pour lequel une dénomination commerciale existe

***Lilium* 'Belosnezhka' BLANCHE NEIGE**
ou
***Lilium* BLANCHE NEIGE ('Belosnezhka')**

Rose PIERRE TCHERNIA ('Meimouvie')

La dénomination commerciale est à distinguer typographiquement du nom de cultivar. Ici elle est en petites majuscules, sans guillemets. Idéalement, il faudrait toujours indiquer l'épithète de cultivar complète, sachant que deux possibilités existent quant aux positions relatives de l'épithète de cultivar et de la dénomination commerciale, soit l'épithète de cultivar (encadrée des guillemets simples anglais) précède la dénomination commerciale, soit l'épithète de cultivar suit la dénomination commerciale et elle est alors encadrée des guillemets simples anglais et placée entre parenthèses. Une dénomination commerciale peut être une marque commerciale (cas du nom de *Rosa* ci-dessus), ce peut aussi être la traduction de l'épithète de cultivar si elle a été créée dans une autre langue (cas du nom de *Lilium* ci-dessus).



Note : dans les deux cas présentés ici, seul le nom latin du genre ou son équivalent en français sont indiqués, pour les autres rédactions possibles voir le paragraphe « Cas du nom d'un cultivar ».

Cas du nom de genre pour une chimère de greffe entre deux genres

+*Laburnocytisus*

ou

+ *Laburnocytisus*

(pour la chimère de greffe impliquant les genres *Laburnum* et *Cytisus*)

La rédaction est similaire à celle d'un nom de genre mais avec le symbole addition + avant le nom de genre. La distance entre le + et la première lettre du nom de genre est laissée au choix du rédacteur. Ce + n'est même jamais mis en italique.

Cas du nom d'espèce pour une chimère de greffe impliquant des individus de deux espèces de genres distincts

+*Laburnocytisus adamii*

ou

+ *Laburnocytisus adamii*

(pour la chimère de greffe impliquant des individus des espèces *Laburnum anagyroides* et *Cytisus purpureus*)

La rédaction est similaire à celle d'un nom d'espèce mais avec le symbole addition + avant le nom de genre. La distance entre le + et la première lettre du nom de genre est laissée au choix du rédacteur. Ce + n'est même jamais mis en italique.

Cas du nom de cultivar pour une chimère de greffe impliquant des individus de deux espèces d'un même genre



***Syringa* 'Correlata'**

(pour la chimère de greffe impliquant des individus des espèces *Syringa × chinensis* + *Syringa vulgaris*.)

La rédaction est celle d'un nom de cultivar.

Note : si la chimère implique un ou deux cultivars, la rédaction est similaire.

Cas de la désignation d'une espèce dont l'identité est incertaine

Hydrangea sp.

La première lettre du premier terme (le nom de genre) est en majuscule, et le second terme, *sp.*, est l'abréviation de *species* et est toujours en minuscules. Les deux termes sont en italique.

Cette rédaction est à utiliser lorsque l'on a un doute sur l'identité du matériel, que le genre est connu et que ce matériel appartient apparemment à une seule espèce du genre.

Cas de la désignation de plusieurs espèces dont l'identité est incertaine

Hydrangea spp.

La première lettre du premier terme (le nom de genre) est en majuscule, et le second terme, *spp.*, est l'abréviation de *specierum* et est toujours en minuscules. Les deux termes sont en italique.

Cette rédaction est à utiliser lorsque l'on a un doute sur l'identité du matériel, que le genre est connu et que ce matériel appartient apparemment à plusieurs espèces du genre.

Note : l'abréviation *spp.* (pour *specierum*) n'est pas à confondre avec *ssp.* qui est parfois utilisé pour indiquer le rang dans un nom de sous-espèce (voir le paragraphe « Cas du nom d'une sous-espèce »). Actuellement l'abréviation recommandée pour le rang dans un nom de sous-espèce est « *subsp.* » et non pas « *ssp.* ».

Cas de la désignation d'un genre dont l'identité est incertaine

Gen. sp.

Le premier terme, *Gen.*, avec sa première lettre en majuscule, est l'abréviation de *Genus*, et le second terme, *sp.*, est l'abréviation de *species* et est toujours en minuscules. Les deux termes sont en italique.

Cette rédaction est à utiliser lorsque l'on a un doute sur l'identité du matériel, et que ni le genre ni l'espèce ne sont connus.

Cas du nom d'un grex

Thrixspermum grex Eric Holttum

Grex dont la parenté déclarée est *Thrixspermum amplexicaule* × *Thrixspermum scopa*.
Le nom de genre (en italique et avec sa première lettre en majuscule), suivi de l'épithète de grex composé du mot groupe (sans majuscule, pas en italique) et d'un ou plusieurs mots (chacun avec une majuscule). Un nom de grex ne peut pas se traduire. On peut utiliser la contraction « gx. » dans le nom en lieu et place du mot grex.

Note : Un grex est une catégorie particulière de groupe de cultivars basée uniquement sur une parenté spécifiée, et ne peut être utilisé que pour la nomenclature des orchidées.

Bibliographie

Brickell C.D., Alexander C., David J.C., Hettterscheid W.L.A., Leslie A.C., Malécot V., Jin X.-B. & Cubey J.J. 2009. **International code of nomenclature for cultivated plants**. 8th édition. Meuven, ISHS [*Scripta Horticulturae* n° 10].

Bulcourt R., Guéry L., Hubert A., Papelard J. & Ponot R. 1989. **Abrégé du code typographique à l'usage de la presse**. 2^{ème} édition. Paris, CFPJ.

McNeill J., Barrie F. R., Burdet H. M., Demoulin V., Hawksworth D. L., Marhold K., Nicolson D. H., Prado J., Silva P. C., Skog J. E., Wiersema J. H. & Turland N. J.. 2006. **International code of botanical nomenclature** (Vienna Code) - Ruggell, A.R.G., Gantner [*Regnum Vegetabile* n°146].

Contact :

Valéry Malécot
Maître de conférences en botanique
UMR1259 GENHORT
Agrocampus Ouest Centre d'Angers - Institut national
d'Horticulture et de Paysage
2, rue Le Nôtre
F-49045 Angers
France
mail : valery.malecot@agrocampus-ouest.fr



© Astredhor

Fiche rédigée en avril 2010, éditée en juin 2010.

